

[ORANGE] GOUVERNANCE ET STRATEGIE : L'importance du conseil de surveillance* et de sa présence pour les salariés actionnaires.

Le Plan d'Épargne Groupe (PEG) d'Orange est un dispositif d'épargne ouvert aux sociétés françaises du Groupe Orange. Il permet aux salariés de se constituer une épargne à moyen terme, abondée par l'entreprise, dans un cadre fiscal favorable. Plusieurs Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) composent ce PEG. Parmi eux, le FCPE « Orange Actions » permet aux salariés d'acquérir des parts de l'entreprise par des versements réguliers abondés ou au moment d'une Offre Réservée au Personnel (ORP).

Ce fond « Orange Actions » représente l'actionnariat salarié (8% du capital aujourd'hui) et fait l'objet d'une gouvernance spécifique, via le Conseil de Surveillance dont les membres sont élus pour défendre les intérêts des salariés, des exsalariés et des retraités d'Orange, possesseurs de parts (et donc d'actions) de l'entreprise. Ce Conseil exerce collectivement les droits de vote de l'actionnariat salarié à l'Assemblée Générale d'Orange, où il peut également :

- proposer au vote des résolutions alternatives à celles présentées par le Conseil d'Administration ;
- interpeller le Conseil d'Administration par des questions écrites ;
- proposer des points à l'ordre du jour.

La Présidence de ce Conseil de Surveillance est exercée par un de ses membres élus. Les décisions du Conseil de Surveillance sont validées par la majorité des membres présents au moment du vote. Ces décisions visent :

- D'une part, à s'assurer de la bonne gestion du fond « Orange Actions ».
- D'autre part, à s'assurer que la stratégie d'Orange pérennise l'activité de l'entreprise, emploi et un juste partage de la valeur entre les salariés (salaires), les actionnaires (dividendes) et l'entreprise (investissements) ; cela en agissant en tant qu'acteur de référence à l'Assemblée Générale d'Orange, où le Conseil de Surveillance exerce un droit de vote non négligeable d'environ 13%, grâce aux salariés actionnaires.

Le Conseil de Surveillance a besoin de membres compétents et fédérateurs. Sa Présidence à besoin d'une personnalité qui sache rassembler, dialoguer, faire preuve d'efficacité, de persuasion et non pas de violence ou de provocations en tout genre...

VOTEZ POUR LA LISTE SOUTENUE PAR LA CFDT : Avec Nadia ZAK-CALVET, Actuelle Présidente du Conseil de Surveillance.

**GOUVERNANCE ET STRATEGIE :
L'IMPORTANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE *
ET DE SA PRESIDENCE POUR LES SALARIES ACTIONNAIRES**

* Au Nord-Ouest de l'Assemblée Générale d'Orange.

Le Plan d'Épargne Groupe (PEG) d'Orange est un dispositif d'épargne ouvert aux sociétés filiales du Groupe Orange. Il permet aux salariés de se constituer une épargne à moyen terme, abordable par l'entreprise, dans un cadre fiscal favorable. Plusieurs Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) composent ce PEG. Parmi eux, le FCPE « Orange Actions » permet aux salariés d'acquiescer des parts de l'entreprise par des versements réguliers abordables ou au moment d'une offre réservée au Personnel ciblée.

Ce fond « Orange Actions » représente l'actionariat salarié et fait l'objet d'une gouvernance spécifique, via le Conseil de Surveillance dont les membres sont élus pour défendre les intérêts des salariés, des salariés et des retraités d'Orange, possesseurs de parts de l'entreprise d'Orange. Ce Conseil exerce collectivement les droits de vote de l'actionariat salarié à l'Assemblée Générale d'Orange, ou il peut également :

- proposer au vote des résolutions alternatives à celles présentées par le Conseil d'Administration ;
- interpellier le Conseil d'Administration par des questions écrites ;
- proposer des points à l'ordre du jour.

La Présidence de ce Conseil de Surveillance est exercée par un de ses membres élus. Les décisions de Conseil de Surveillance sont prises par la majorité des membres présents au moment du vote. Ces décisions visent :

- D'une part, à s'assurer de la bonne gestion du fond « Orange Actions ».
- D'autre part, à s'assurer que la stratégie d'Orange permette l'activité de l'entreprise, l'emploi et un juste partage de la valeur entre les salariés (salaires), les actionnaires (dividendes) et l'entreprise (investissements) ; cela en agissant en tant qu'acteur de référence à l'Assemblée Générale d'Orange, où le Conseil de Surveillance exerce un droit de vote non négligeable d'environ 13%, grâce aux salariés actionnaires.

Le Conseil de Surveillance a besoin de membres compétents et fédérateurs. Sa Présidence a besoin d'une personnalité qui sache rassembler, dialoguer, faire preuve d'efficacité, de persuasion et non pas de violence ou de provocations en tout genre...

VOTEZ POUR LA LISTE SOUTENUE PAR LA CFDT : Avec Nadia ZAK-CALVET Actuelle Présidente du Conseil de Surveillance

© 2024 Orange Group. Tous droits réservés. | 13000 Paris | www.orange.com

Documents

[Retrouvez la liste de nos candidats et notre profession de foi \[ORANGE\] GOUVERNANCE ET STRATEGIE : L'importance du conseil de surveillance* et de sa présence pour les salariés actionnaires.](#)